

R408 : Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

R408-04

Document remis au stagiaire avant son inscription (Article L6353-8 du Code du Travail)

Dans le cadre du travail, toute personne appelée à utiliser un échafaudage doit disposer d'une habilitation échafaudage.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Public Visé

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m, conformément à la notice technique du fabricant et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Lire et comprendre une notice technique (textes, plans et schémas).

Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.

Blocs de Compétences

Ouverture de la formation

- Vérification des prérequis
- Présentation des objectifs de la formation
- Présentation du déroulé de la formation
- Tour de table

Domaine de compétence 1 : Se situer et être acteur de la prévention des risques

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Communiquer - rendre compte
- Les situations dangereuses, être capable de identifier et de les signaler
- La protection collective et individuelle contre les chutes
- Prévenir les risques (notamment liés à l'activité physique)

Domaine de compétence 3 : Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied

- Les critères de sélection des différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

Identifier les différents types d'échafaudages

Identifier leur domaine d'utilisation

Identifier les éléments d'un échafaudage

Justifier le choix et la mise en oeuvre des protections collectives de montage

- Comprendre et exploiter une notice du fabricant

Comprendre une notice du fabricant

- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification

Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages

- Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité

Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments

Vérifier l'implantation de l'échafaudage

Vérifier l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portantes

Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation

Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective

Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher

Vérifier l'absence d'encombrement des planchers

Vérifier la présence et la bonne tenue des ancrages et amarrages



Vérifier le positionnement/nombre et le bon montage des contreventements
Vérifier la présence et l'installation des moyens d'accès
Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges admissibles
Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles
Vérifier la bonne fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure
Rendre compte en cas d'anomalie

Domaine de compétence 4 : Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Choisir et utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité de l'utilisateur

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage

Respecter les limites de charges

Maintenir l'échafaudage en sécurité

Tenir compte de la Coactivité sur les chantiers

Validation des acquis par le formateur tout au long de la formation

Clôture de la formation

Les + métier

Cette formation obligatoire selon la recommandation R408 de l'INRS est d'une durée de validité de 5 ans. Elle atteste la capacité et les compétences du travailleur à monter, réceptionner, vérifier et utiliser ce type d'équipement de protection collective afin d'éviter les risques de chute et d'accident de travail en hauteur. Elle est délivrée par notre centre de formation agréé après une formation professionnelle initiale ou de recyclage au cours de laquelle le travailleur est évalué avec des exercices pratiques.

Objectifs pédagogiques

Se situer et être acteur de la prévention

Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied

Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance théorie et pratique - Théorie : 40% soit 3 heures / Pratique : 60% soit 4 heures.

Formation en présentiel et en continu.

Salle de cours équipée multimédia.

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés NF, en quantité nécessaire pour réaliser à minima un montage à cadres et un montage multidirectionnel, utilisation de l'Extractomètre.

Supports pédagogiques : Documents de référence INRS et support de cours remis à chaque stagiaire. QCM

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé ayant validé l'attestation de reconnaissance selon le dispositif national de formation Assurance maladie risques professionnels / INRS. Formateur reconnu par l'INRS.

Méthodes et modalités d'évaluation

Cas pratiques à mettre en oeuvre présentant des configurations MDS sur les parties courantes :

Montage à cadres ancré sur façade : 3 travées de 3 niveaux avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ;

Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 1

Montage poutre de franchissement mini 4 m : 3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.50m) ;

Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 2 ou Plan 3 au choix

Évaluation théorique par un QCM.

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation en fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.



Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : [Nous consulter](#)
Intra (Par Jour) : [Nous consulter](#)



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr

